De : Accès à l'information - Montréal
À :
Objet : 2008894424 Demande d"accès aux document
Date : 30 janvier 2025 09:08:00
Pièces jointes : image002.png
image003.png
Documents, 600 rue Jean-Talon Est_biffé.pdf
A- Art. 23 et 24.pdf
Avis de recours .pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 janvier dernier, concernant le 600, rue Jean-Talon Est, lot 2 333 904, cadastre du Québec, Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans un de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Pour toute demande visant à vérifier qu'aucun solde n'est dû par une entreprise, nous vous invitons à transmettre votre demande à l'adresse suivante revenus@environnement.gouv.qc.ca.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

Le 31 août 1998

NETTOYEUR 60 MINUTES
600, JEAN-TALON EST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2R 3A8

N/Réf. : 7610-06-01-0430200

Objet : Programme temporaire de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec au perchloroéthylène

---

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous aimerions vous rappeler que la date d'échéance pour participer au programme de remplacement des machines de nettoyage à sec donnant droit à un crédit d'impôt est le 31 décembre 1999. Le gouvernement du Québec vous a fait parvenir, au début de 1998, un dépliant d'information sur les modalités pour bénéficier du programme en vigueur.

Le but du programme est de réduire les émissions de perchloroéthylène (PERC) provenant des activités de nettoyage à sec. Le perchloroéthylène étant un produit hautement toxique, on se doit de limiter son usage. En effet, le PERC dans les ateliers de nettoyage à sec se retrouve généralement dans les vapeurs dégagées à l'atmosphère ainsi que dans les résidus liquides et solides. Ces émissions sont susceptibles de porter atteinte à la santé des gens et à la qualité de l'environnement.

De plus nous tenons à vous informer que le ministère de l'Environnement et de la Faune procède actuellement à la révision du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r. 20). **Cette révision aura pour conséquence que toute machine de nettoyage à sec utilisant le perchloroéthylène (PERC) comme solvant devra être de type étanche réfrigéré**. La date pour la mise en vigueur des nouvelles normes est à déterminer. Toutefois, le 1er janvier 2001 est la date actuellement envisagée.

...2

30 ANS
UNE FIERTÉ QUI GRANDIT!

Direction régionale de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-4479

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 20 % de postconsommation

Donc, si vous exploitez actuellement une machine à transfert ou en circuit fermé, non réfrigérée utilisant le PERC comme solvant, il serait avantageux pour vous de profiter du programme actuellement en vigueur.

Pour toutes questions relatives à ce programme, vous pouvez communiquer avec monsieur Ronald Parent, ingénieur, au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 256 ou madame Lucie Baril-Matthieu au numéro suivant : (514) 873-3636, poste 259.

Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GC/RP/nl

Gérard Cusson
Chef du Service industriel

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Programme de contrôle environnemental

Nettoyeurs à sec

Formulaire d'inspection

Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés
Service des lieux contaminés et des matières dangereuses

Juin 2011

INSPECTION DES NETTOYEURS À SEC

Direction régionale : CCEQ - Laval

N° dossier : 7610-06-01-04302-01 **No du document :**

N° du lieu d'intervention (SAGO) : X2129297 **N° d'intervention (SAGO) :** 300672590

DONNÉES RELATIVES À L'INSPECTION

Date d'inspection : 23 Juin 2011 **Heure (début) :** 11h04 **Heure (fin) :** 10h17

Type d'inspection :

- ☑ 1re inspection (diagnostic)
- ☐ 2e inspection
- ☐ 3e inspection

But de l'inspection : Vérifier si la gestion des matières dangereuses résiduelles est conforme au règlement.

Inspecteur/inspectrice : Patricia Martin

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom (raison sociale) : Nettoyeur 60 minutes

Adresse de l'entreprise : 600 rue Jean-Talon (Niveau Métro)

Municipalité : Montréal **Code postal :** H2R 3A8

Téléphone : 514. 272-3312 **Télécopieur :** —

Courriel du répondant : — **Personne contact :** Boolkah, Nunkoomar

Propriétaire du terrain : ☑ oui ☐ non **Nom du propriétaire :**

Année d'installation de l'entreprise : depuis ouverture métro.

PERSONNES RENCONTRÉES

Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
Nunkoomar Boolkah	propriétaire	514. 272-3312	

NETTOYEURS À SEC

DESCRIPTION

Combien de machines ? 1	art. 23-24
Génération : ☐ type I ☐ type II ☐ type III ☑ type IV ☐ autre (spécifier) :	
La machine a-t-elle un distillateur ? ☑ oui ☐ non	

ENTREPOSAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES (MDR)[1]	
Lieu dédié spécifiquement aux MDR : ☑ oui ☐ non Sinon, spécifier :	
Localisation : ☑ intérieure ☐ extérieure	Contenant étanche (art. 45) : ☑ oui ☐ non
Lieu sécurisé : ☐ oui ☑ non	Bassin de rétention (art. 33-35) : ☑ oui ☐ non
Pièce fermée : ☐ oui ☑ non	Présence d'absorbant : ☐ oui ☑ non
Autre (spécifier) :	Étiquette visible avec le nom (art. 46) ☑ oui ☐ non
Séparation des produits incompatibles (inflammable, corrosif, toxique, carburant) (art. 41) : ☑ oui ☐ non	
Identification de l'emplacement : ☐ oui ☑ non Si oui, spécifier :	
Avez-vous constaté des signes de fuites ou de déversement ? (ex. cernes, taches ou autres) ☐ oui ☑ non Si oui, spécifier :	
Y a-t-il un drain (art. 35) : ☐ oui ☑ non	Si oui, où ce drain mène-t-il ?
Le drain est-il obturé (art. 45) ? ☐ oui ☐ non	
Est-ce accessible à l'équipe d'urgence ? (art. 36) ☑ oui ☐ non	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DES MDR

Des contenants de produits chimiques sont-ils entreposés à l'extérieur ? ☐ oui ☑ non

Si oui, sont-ils sous un abri (art. 44) ? ☐ oui ☐ non L'abri est-il conforme (art.34)? ☐ oui ☐ non

Espace clôturé : ☐ oui ☐ non

Dans un conteneur (art. 44) ? ☐ oui ☐ non

Y a-t-il des signes de fuite ou de déversement (taches, cernes, odeurs) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, spécifier : _____

Y a-t-il des poubelles ou un conteneur à l'extérieur ? ☐ oui ☑ non

Contiennent-ils des déchets autres que domestiques ? ☐ oui ☐ non

Vérifiez la présence d'indice de contamination (taches, odeur) et décrivez : _____

_____

[1] Les articles mentionnés proviennent du Règlement sur les matières dangereuses R-32

EXPÉDITION DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES VERS UN DESTINATAIRE AUTORISÉ (MDR) (RMD art.11)

À quelle fréquence les MDR sont expédiées ? 2x/an.
Nom du centre où sont expédiées les MDR art. 23-24
Pouvez-vous avoir accès aux informations ou aux factures confirmant les expéditions ? ☑ oui ☐ non 20 Avril 2011
Est-ce que le fournisseur de solvants ou/et des produits récupère les contenants contaminés ? ☐ oui ☐ non
Sinon, qui récupère les contenants contaminés ? Aucun solvant neuf ou contenants contaminé autre que le travail de récupération.
Commentaires et observations :

TERRAIN

Y a-t-il une cour arrière ? ☐ oui ☑ non ⇒ Intérieur Station métro. Jean-Talon.
Si oui, revêtement /cour : ☐ ciment ☐ asphalte ☐ terre ☐ concassé ☐ autre (spécifier) :
Y a-t-il des indices de contamination sur le terrain ou sur les terrains voisins ? ☐ oui ☑ non
Si oui, lesquels et où sont-ils situés (porte de service, lieu de réception des produits...) Décrivez :
Y a-t-il des puits d'observation sur le terrain ? ☐ oui ☑ non
Si oui, combien y en a-t-il ? _____
À quelle fréquence sont-ils échantillonnés ? _____
Et pour quels contaminants ? _____
Une étude de caractérisation du terrain (sol ou eau souterraine) a-t-elle été réalisée ? ☐ oui ☑ non
Si oui, l'étude est-elle disponible ?
Commentaires : _____
Y a-t-il des sorties d'air (observées sur le bâtiment) ? : ☐ oui ☑ non
Si oui, à quel équipement sont-elles reliées ?
Y a-t-il des taches près des sorties d'air ? ☐ oui ☐ non

[redacted] 27/06/2011
Inspecteur/inspectrice — Date

[redacted] 22-08-2011
Vérificateur/vérificatrice — Date